

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SLEEP-IN 2008-2009

**STRUCTURE
D'HEBERGEMENT
D'URGENCE
DE NUIT**



Sommaire

- ⇒ *Edito 2008*
- ⇒ *la croisade*
- ⇒ *Edito 2009*
- ⇒ *Stats 2008-2009*
- ⇒ *Comptes / Commentaires
2008-2009*
- ⇒ *Remerciements*

Edito 2008

2008 a été à l'échelle du Sleep-in ce que 2001 a été à l'échelle planétaire : il y a eu l'avant septembre et l'après septembre. Même si, en l'occurrence, nous parlons du 9 et non du 11, et que la problématique n'est pas la même.

Nous avons donc décidé de consacrer ce rapport à cet événement, et surtout à ce qui en a découlé, à savoir une croisade qui a laissé notre équipe passablement sur les rotules, puisqu'elle ne s'est conclue formellement que tout récemment.

On retrouvera aussi évidemment dans ces pages le bilan des comptes et les statistiques.

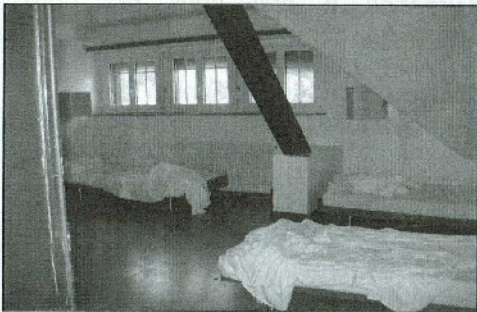
Le Sleep-in rompt dès lors avec la tradition des dernières années. Au lieu d'un rapport loufoque, agrémenté de dessins et de photos tout aussi loufoques, nous vous proposons aujourd'hui un austère opus tristounet, majoritairement composé de lettres et de chiffres.

Bonne lecture

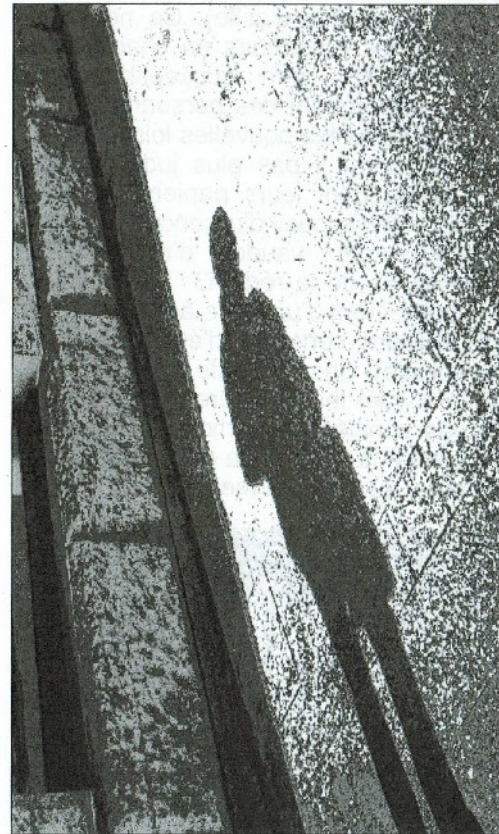
Le Sleep-In part en croisade

Le 9 septembre, donc; avant cette date, l'année a été relativement calme, bien qu'il est à relever que sur l'ensemble de 2008, le taux d'occupation dépasse les 100%. De notre point de vue de travailleur-euse-s de terrain, cet état de fait est bien sûr à mettre en lien avec un marché du logement toujours aussi saturé, mais aussi avec le constat d'une hétérogénéité grandissante au niveau des trajectoires de marginalisation.

C'est par conséquent dans un contexte où un accueil basé sur des critères d'accès à bas seuil nous semble pour le moins justifié que nous apprenons le 9 septembre, via le DSB, l'idée brillante sur laquelle le SSL (Service Social de Lausanne) a décidé de plancher, à savoir l'introduction de mesures de restriction à l'accès aux structures d'hébergement d'urgence lausannoises. Car bien sûr, le 1^{er} janvier de l'année a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle LEtr (Loi sur les étrangers) et de la LARA (Loi sur l'aide aux requérants d'asile). Ce nouveau contexte politique suscite l'inquiétude de la Ville: les personnes en charge des structures d'hébergement d'urgence pourraient-elles être susceptibles de participer à une activité d'apparence illégale en hébergeant des personnes sans autorisation de séjour? Ceci dans la mesure où, d'après les nouvelles lois, faciliter le séjour illégal d'étrangers est punissable? Ne serait-il pas plus judicieux de clarifier le statut des usagers-ère-s en leur demandant leurs papiers, afin de pouvoir réorienter les étranger-ère-s vers le dispositif d'accueil d'urgence que l'état de Vaud a créé dans ce but, l'EVAM (établissement vaudois d'accueil des migrants); ce qui donnerait la priorité aux personnes de la région? La question d'un changement des modalités d'accès à l'hébergement d'urgence à bas seuil se pose donc et a été soumise à M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'état et chef du DSAS (département de la santé et de l'action sociale). Un groupe de travail a vu le jour, regroupant le DSAS, l'EVAM et le SSL, auquel les structures directement concernées par de telles mesures ne sont pas conviées à participer. En effet, lesdites structures ne seront pas consultées quant à la pertinence de l'introduction de telles mesures. Il s'agit d'une décision politique, au revoir et merci.



Autant dire que cette nouvelle et la manière dont elle a été présentée nous ont fait l'effet d'un très gros pavé lancé à toute force dans une toute petite mare. D'une part pour la raison évidente qu'une politique de contrôle d'identité remet en cause le mandat de nos structures, puisqu'elle entre en contradiction avec la définition même d'un accueil dit « à bas seuil », à savoir d'accueillir toute personne dans le besoin sans aucune exigence préalable. Or ne pas poser de conditions préalables implique de garantir aux usager-ère-s la confidentialité et l'anonymat, valeurs primordiales et fondamentales de ce type d'accueil. D'autre part parce que l'idée de réorienter les personnes sans autorisation de séjour vers des centres de l'EVAM nous semble poser des problèmes à plusieurs niveaux. Outre le coût d'une telle opération, notre expérience de terrain nous montre que de nombreuses personnes assignées à un de ces centres n'y dorment pas, se sentant confinées dans des chambres aux allures pénitentiaires. On peut également relever que l'EVAM connaît actuellement un fort engorgement de ses structures. Comment dès lors toutes les personnes se voyant refuser l'accès à l'hébergement d'urgence à bas seuil pourraient-elles trouver une place dans un des centres de l'EVAM ? Il s'agissait dès lors d'exprimer notre désaccord, et il nous a paru judicieux de le faire avec véhémence.

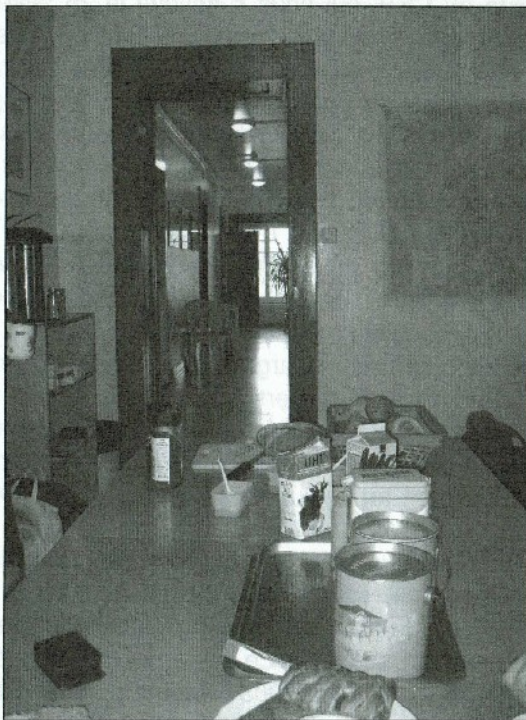


Outre l'annonce elle-même, faite par Mme Geneviève Ziegler lors de la plénière du DSB du 9 septembre, il nous paraît important de revenir sur la manière de procéder. En effet, c'est en fin de réunion que l'information est transmise, au chapitre des divers. Le fait qu'il s'agisse d'une décision politique est sans appel: les travailleur-euse-s de terrain n'auront en aucun cas leur mot à dire, ils-elles seront consulté-e-s une fois la décision prise pour réfléchir à l'application. La plus que probable prochaine entrée en vigueur d'une politique de contrôle d'identité pour l'accès aux structures d'hébergement d'urgence à bas seuil est donc transmise comme un processus de décision politique en cours parmi d'autres, lors d'une réunion de ce qui est supposé être un organe de communication et de coordination pour les différent-e-s interlocuteur-trice-s du Dispositif Seuil Bas (cherchez l'erreur). Il est peu dire que nous avons trouvé cette manière de nous écarter de tout processus

décisionnel (ce qui, fait dans le cadre du DSB revenait à nier notre rôle d'interlocuteur) passablement irrespectueuse et parfaitement inacceptable.

Cette entrée en matière n'est pas étrangère au fait qu'en nous interrogeant sur la manière de réagir, nous avons opté pour l'option « éléphant acculé dans un magasin de porcelaine » (intelligent mammifère s'il en est), plutôt que pour l'option « éléphant marchant sur des œufs » (précautionneux mammifère s'il en est).

Notre première mesure a donc été de suspendre notre présence au DSB, ce que toute l'équipe vient annoncer à la plénière du 18 novembre. Bien sûr, en réaction à la manière dont la nouvelle a été amenée, mais aussi et surtout parce que cet épisode illustre parfaitement le fait qu'à nos yeux, le DSB n'est résolument pas ce qu'il aurait dû être, à savoir une plate-forme d'échange et de réflexion pour les interlocuteur-trice-s du réseau bas seuil.



Sur un plan moins symbolique et plus pratique, nous avons nous aussi formé des groupes de travail pour entreprendre plusieurs démarches en parallèle. En premier lieu, nous avons rédigé un argumentaire, expliquant notre point de vue et notre inquiétude quant aux conséquences de l'introduction de mesures de restriction d'accès. Cet argumentaire a été envoyé aux autorités communales et cantonales, aux autres structures membres du DSB et plus largement aux membres du réseau social lausannois pouvant être concernés par cette problématique.

Ce qui nous amène à la prochaine étape, qui a été de chercher à obtenir le soutien d'autres membres du réseau. Il nous paraissait en effet assez évident que notre seul petit poing brandi n'allait pas faire le poids pour contrer ces mesures. De plus, en réfléchissant aux conséquences, l'entrée en vigueur de telles mesures appliquées à l'hébergement d'urgence à seuil bas aurait à moyen terme des répercussions sur les autres structures et finirait tôt ou tard par remettre en question l'existence même d'un dispositif bas seuil.

Nous avons entrepris la démarche de rencontrer des représentant-e-s de chaque structure, pour leur exposer la situation et leur demander si nous pouvions compter ou non sur un soutien de leur part, de principe ou formel.

Pour avoir une idée plus claire des conséquences juridiques possibles relatives aux nouvelles lois sur les étrangers, nous avons aussi mandaté Mme Magalie Gafner, juriste au CSP, qui nous a envoyé le 26 novembre une note juridique concernant nos activités en regard des dispositions pénales de la LEtr.

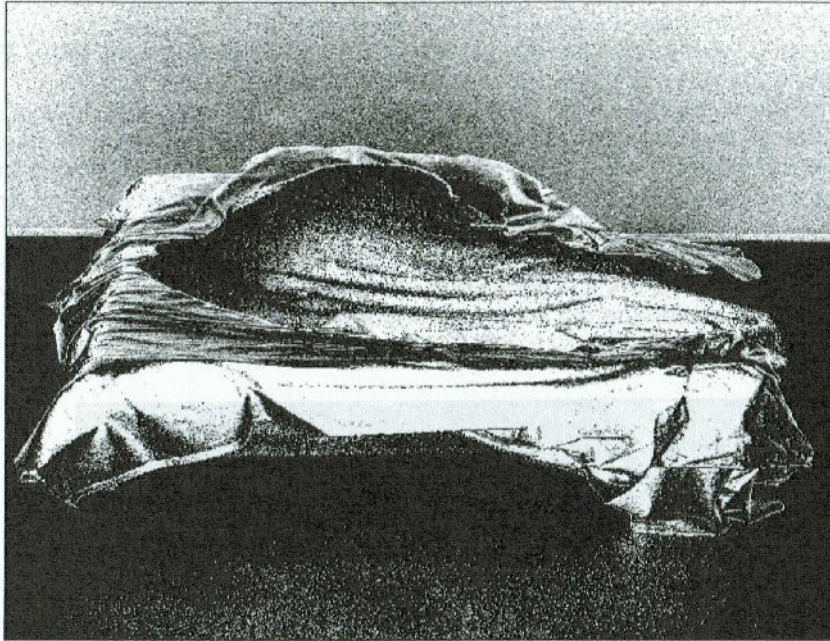
Il en ressort qu'en tant qu'individus travaillant pour l'ASI, nous sommes susceptibles de participer à une activité d'apparence illégale en hébergeant des personnes sans autorisation de séjour, puisque l'absence de punissabilité qui existait sous la LSEE (Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007) pour « une personne agissant avec des mobiles honorables » n'existe plus. Sous le régime de la LEtr, l'acte est donc punissable. La possibilité est toutefois donnée au juge d'atténuer la peine « si l'auteur a agi en cédant à un mobile honorable » (article 48 du code pénal traitant des « circonstances atténuantes »).

Toutefois, plusieurs arguments remettent en cause la punissabilité relative à l'accueil de sans-papiers au Sleep-in. D'une part, offrir un hébergement précaire dans une structure d'accueil d'urgence à seuil bas autour de laquelle la police effectue de fréquents contrôles d'identité peut difficilement être considéré comme de la facilitation au séjour au sens de l'article 116 de la LEtr. D'autres part, plusieurs dispositions du droit suisse traitant du droit à un minimum d'existence justifient l'accueil tel que nous le pratiquons (art.12 de la Constitution fédérale : « Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine » ; art.33 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 : « toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ». Dans ces articles, ce droit est rattaché à la personne indépendamment de sa nationalité ou de son statut en Suisse).

L'accès au Sleep-in à toute personne sans distinction qui en aurait besoin n'a pas pour but de prolonger le séjour en Suisse de manière illicite. Il ne fait que garantir un hébergement précaire en accord avec le droit au respect de la dignité humaine. Cet avis de droit soutient donc la légalité de l'action du Sleep-in, même si la possibilité d'être dans l'illégalité en tant qu'individu y travaillant existe.

Un autre aspect intéressant de cet avis de droit est l'explication de ce qu'implique l'accès à une aide d'urgence dans le cadre de l'EVAM, que les autorités conçoivent comme alternative pour les personnes sans autorisation de séjour ayant recours au Sleep-in ou à la Marmotte.

Avec l'entrée en vigueur de la LARA, le mandat de l'EVAM est certes la prise en charge des requérants d'asile et des migrants, mais également l'octroi de l'aide d'urgence pour les personnes séjournant illégalement sur le territoire cantonal et les personnes en procédure extraordinaire en matière d'asile (révision, réexamen). Dans les faits, la décision de l'octroi ou non de cette aide est du ressort du service de la population et implique l'identification de la personne, notamment en relevant ses empreintes digitales.



En extrapolant un peu, on peut dès lors se demander si la réorientation d'un type de population ne devrait pas aussi être appliquée aux autres. Par exemple l'usager-ère lambda, puisqu'il-elle a lui-elle aussi droit à une aide quelle qu'elle soit (AI, Aide sociale,...), ne devrait-il-elle pas être renvoyé vers le CSR le plus proche ; où vers sa commune d'origine, si l'idée folle lui a pris de s'exiler dans un canton exotique et lointain ?

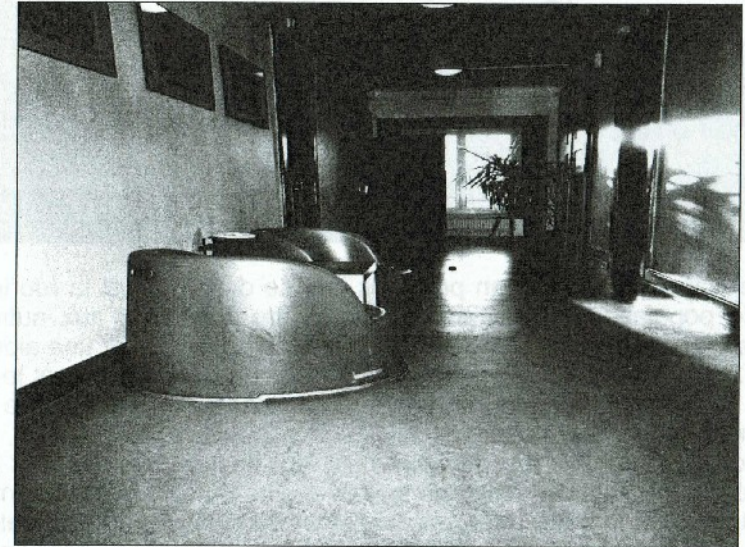
Quid alors de la notion même de seuil bas, qui du fait de ne poser aucune exigence préalable à l'accueil respecte le libre-arbitre de personnes ayant choisi, pour une raison ou une autre, de rester à l'écart du système administratif à leur disposition et préfèrent la précarité de l'accueil d'urgence bas seuil aux contraintes administratives inhérentes à ce système. Or, comme nous l'avons déjà exprimé au début de ce rapport, notre quotidien nous amène à constater que les trajectoires de marginalisation sont de plus en plus variées et que les personnes marginalisées qui auraient droit à une forme d'aide ou une autre mais qui ont recours à nos structures sont de moins en moins des cas isolés.

Alors, à notre sens, non seulement une politique de contrôle d'identité est en contradiction avec l'évolution de la réalité de terrain, mais elle pourrait également poser des problèmes en terme de santé publique, car, en imposant des critères d'accès, le Sleep-in ne pourrait plus permettre le dépistage de problématiques sanitaires émergeant dans les populations marginalisées, ce qui est le cas actuellement, point de vue que partage entre autres le Dr. Monnat du Centre Saint-Martin et le Dr. Bodenmann, du réseau santé et migration de la PMU.

Une fois tout cela posé, c'est une partie de ping-pong effrénée qui a débuté, faite d'échanges de courriers, de discussions et de réunions.

26 novembre. Réunion proposée par la Ville avant l'ouverture de l'Abri PC et réunissant le Sleep-in, la Marmotte, l'Abri PC et la Ville.

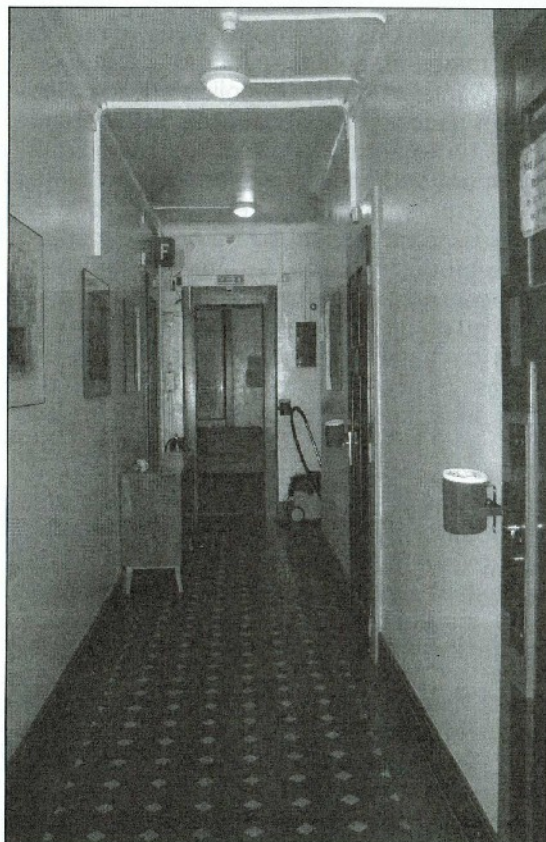
D'après l'ordre du jour, nous en attendons des informations plus précises quant à l'introduction de mesures de restriction d'accès, mais le flou se maintient : aucune décision n'a été prise, celles-ci pourraient entrer en vigueur d'ici six mois à un an. La Ville va nous soumettre prochainement un projet de règlement concernant l'accueil (modalités d'entrée, bénéficiaires ou non, coordination entre les structures). Par contre, nous pourrions peut-être désormais être associé-e-s à la réflexion et être convié-e-s à prendre part au groupe de travail cantonal qui va se pencher sur la question (ce qui nous est confirmé par courrier le 22 décembre).



Cela discuté, la Ville nous soumet deux requêtes :

La première est que les CSR puissent nous adresser nominalement des bénéficiaires et que des places leur soient réservées. Le but n'est pas de changer nos modalités, mais d'officialiser notre collaboration. Voilà qui nous laisse dubitatif-ve-s, puisque de fait, nous avons toujours accueilli en priorité les personnes fragilisées (malades, âgées) et que depuis plusieurs années il est établi par un accord tacite que le Sleep-in accueille aussi prioritairement les SDF de la région.

La seconde est de nous voir établir un protocole de collaboration avec la police, ce que la Marmotte et l'Abri ont déjà fait, pour le cas où des personnes recherchées auraient recours à l'une ou l'autre des structures, ce qui inquiète



Qu'en est-il de nos demandes de soutien et de la réflexion avec les autres membres du réseau social ? Le 27 février 2009, nous organisons une réunion au Sleep-in, dans le but d'évaluer la situation actuelle et d'échanger nos idées pour la suite. Outre notre équipe, sont présent-e-s des délégué-e-s de la Fondation Mère Sofia, de l'Espace Mosaïk, de la Fondation ABS, du Rel'Aids, du centre Saint-Martin, d'UTOX, de la Pastorale de rue et deux médecins de la PMU. Sport'ouvertes, le Point d'eau, le CSP, le GREA et Fleur de pavé se sont excusés. Il ressort de cette réunion dont le bilan est très positif plusieurs idées. L'une d'elles serait de créer un dispositif pour pouvoir se contacter rapidement. Une autre idée qui émerge est d'ouvrir la rencontre proposée par M. Maillard à d'autres structures bas seuil, dans la mesure où nous sommes d'accord sur le fait que de telles mesures concernent toutes les structures et pas uniquement

celles qui font de l'hébergement. Un groupe de travail est formé, sous le nom « accès aux structures et migration ». Des dates sont fixées pour préparer cette réunion. Par la suite, ce groupe de travail se destine également à essayer d'amener une discussion au sein du DSB, au sujet des diverses personnes issues de la migration qui fréquentent nos structures.

Nous en arrivons à la réunion du 23 mars. Suite à notre décision du 27 février sont présent-e-s, outre les intervenant-e-s invité-e-s par M. Maillard, des représentant-e-s de la Fondation ABS, de la pastorale de la rue, du centre Saint-Martin, de la Fondation Mère Sofia, du Point d'eau et de Rel'aids. Le cahier des charge du groupe de travail est de lister les modalités d'accès aux différentes structures d'hébergement, d'identifier les usager-ère-s types s'y rendant, de recenser les éventuels problèmes rencontrés par ces structures et, le cas échéant, de faire des propositions, notamment en regard de nouvelles modalités d'accès. Il en ressort que si les modalités d'accès varient d'une structure à l'autre, les personnes de la régions sont toujours accueillies, même si beaucoup d'autres personnes sont refusées chaque soir. Quant aux problèmes rencontrés, ils sont inhérents à l'hébergement d'urgence : tensions à gérer, problèmes avec le voisinage, etc...

Mme Ziegler émet l'idée de créer un lieu d'hébergement pour les personnes de passage sur Lausanne, la question est débattue. En conclusion de cette réunion, il est décidé de continuer à réfléchir autour de ces questions et un délai est fixé à fin avril pour refaire un tableau plus complet.

Dès cette date, on peut considérer que le projet d'introduire des mesures de restriction d'accès a vécu. De manière informelle, nous apprenons peu après que pour l'instant, la Ville et le Canton ont décidé de maintenir les modalités d'accès actuelles. La presque décision formelle nous parvient le 30 juin 2009 sous la forme d'une copie de la lettre que M. Maillard a adressée à M. Bourquin, Conseiller municipal (DSSE) et en conclusion de laquelle il « propose de maintenir la pratique actuelle telle que définie par le règlement lausannois ». La dernière inconnue actuellement est donc de savoir si M. Bourquin va donner son accord ou non.

Cette croisade touche donc à sa fin. Conscient-e-s de la nécessité d'un tel organe, nous avons depuis lors réintégré le DSB, même si notre questionnement quant à sa réelle utilité en tant qu'organe de communication et d'échange pour les partenaires du réseau social lausannois reste entier. Nous profitons donc d'un moment de répit, tout en sachant que tôt ou tard viendra le temps de réenfourcher notre blanc cheval pour repartir en croisade.



EDITO 2009

Au risque de nous répéter, 2008 a été une année dense pour l'ASI, densité reflétée par le nombre de caractères que contient la première partie de ce rapport. Comme la saga qui y est relatée était loin d'être terminée à l'heure de mettre sous presse un rapport d'activité, nous avons décidé de sortir un opus cumulant 08 et 09, histoire de pouvoir apporter une conclusion à notre croisade contre l'introduction de mesures de restriction à l'accès. Pour ce qui est de 2009, l'année a été relativement calme. Nous allons donc rester concis, afin d'épargner les yeux de ceux de nos lecteurs qui nous ont suivi jusqu'ici.

En ce qui concerne le quotidien nocturne et l'accueil des usagers/ères, l'année 2009 ne se démarque pas sensiblement des précédentes, avec un taux d'occupation dépassant les 100% qui en vient à devenir la norme. Toutefois, certaines tendances relatives aux types de population ayant recours à notre structure nous préoccupent et soulèvent un questionnement autour de l'accueil à seuil bas.

L'une de ces tendances est l'augmentation flagrante de personnes de la région, bénéficiaires de l'aide sociale ou d'autres rentes, qui ont recours aux structures d'accueil d'urgence. Il apparaît que des services comme les CSR, face à la pénurie de logements, ont de plus en plus tendance à aiguiller leurs bénéficiaires vers le Sleep-in et la Marmotte, considérant que nos structures constituent une solution pour reloger ces personnes. Nous profitons de ce rapport pour répéter qu'à notre sens, cet état de fait, probablement dû à un manque d'information, est largement contre-productif. En effet, graviter durablement dans la nébuleuse Sleep-in/Marmotte induit (et nous avons pu le constater) une péjoration de situations de vie déjà compliquées. Péjoration qui découle directement du stress que génère la précarité inhérente aux conditions d'accueil d'urgence.

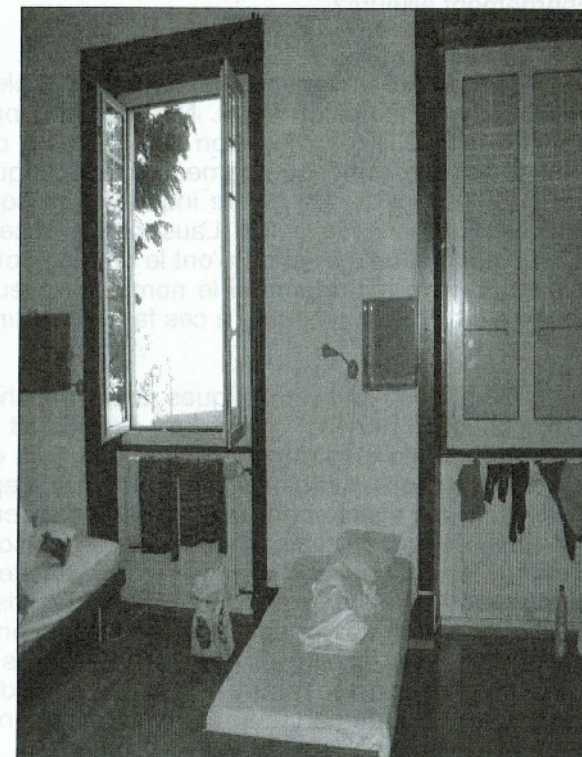
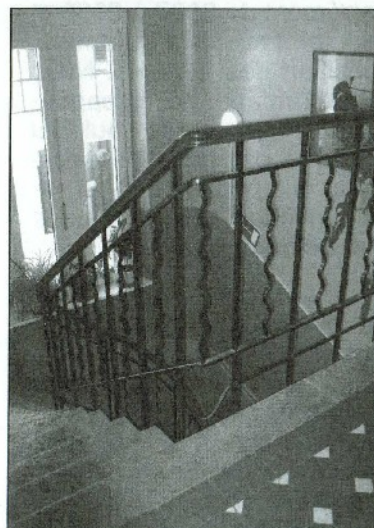
Il n'est pas nouveau que le manque d'appartements de secours soit un réel problème, qui ne fait que s'aggraver. Mais penser y apporter une solution en orientant celles de ces personnes qui se retrouvent sans logement sur le dispositif d'accueil d'urgence revient pour nous à mettre un sparadrap sur une fracture ouverte.

Une autre source de préoccupation est l'augmentation croissante aux inscriptions de parents accompagnés d'un ou plusieurs enfants. Outre le fait que le Sleep-in puisse difficilement être considéré comme un cadre de vie adéquat pour une famille, ces personnes se retrouvent dans une situation encore plus précaire que les autres usagers/ères, attendu que nous sommes les seuls à accepter d'accueillir les enfants, s'ils sont avec un ou leurs deux parents. Nous ne pouvons par conséquent clairement pas répondre à une demande pourtant réelle. Il nous paraît donc urgent qu'une réflexion à ce sujet soit menée, qui implique tous les acteurs du réseau bas-seuil, aussi bien politiques que du terrain.

Au chapitre associatif, 2009 a été l'occasion d'une restructuration du poste regroupant les relations extérieures et l'accompagnement social. Line, en charge de ce poste depuis plusieurs années, et Anne, qui la secondait, nous ont en effet quitté dans le courant de l'année. Nous en profitons d'ailleurs pour les remercier pour leur investissement et leur souhaiter tout de bon pour la suite. Suite à leurs départs, le poste a été repensé et scindé, et c'est désormais deux personnes qui collaborent pour remplir le cahier des charges, l'une s'occupant principalement des relations extérieures, et l'autre de l'accompagnement social.

En 2009, nous avons également mis à profit le fait d'avoir des réunions moins chargées pour organiser une journée portes-ouvertes, la dernière remontant à de nombreuses années. Des représentants de la Ville, des membres du réseau, des voisins et des amis ont ainsi pu voir ou revoir notre structure. Cette journée a également été l'occasion pour nous de monter une exposition de photographies faites par celles et ceux de nos usagers qui ont été d'accord d'immortaliser leur vision de Lausanne au quotidien au moyen d'un Kodak jetable.

Pour conclure, il nous reste à vous souhaiter une bonne lecture, et vous dire à l'année prochaine pour de nouvelles aventures..



STATISTIQUES 2008-2009 / 2007

En 2008, le nombre de nuitées atteint des sommets quelque peu alarmants. Le Sleep-in affiche complet presque 365 jours par année. Cette situation se reflète particulièrement au moment des inscriptions, toujours plus bondées et tendues. Et pour ne rien arranger, la fréquentation continue d'augmenter en 2009. Evidemment, cette situation pèse surtout sur les usager-ère-s, qui ont de plus en plus de mal à avoir une place pour dormir. En 2008, on passe à une moyenne de 8.4 refusé-e-s par soir (comparé à 2.5 en 2007). Et en 2009, c'est en moyenne 9.1 refusé-e-s par soir qui se voient obligé-e-s de trouver une autre option pour passer la nuit au chaud.

Si le nombre de nuitées augmente, le nombre de personnes différentes fréquentant notre structure augmente aussi. A ce titre, 2008 est aussi une année record avec 1410 personnes accueillies. Ce nombre diminue légèrement en 2009 avec 1287 personnes. Cette baisse serait-elle due à la difficulté pour les sans-abris à obtenir une place chez nous, incitant ceux-ci à chercher un hébergement ailleurs?

Le nombre de femmes, quant à lui, double carrément de 2007 à 2008 et continue d'augmenter en 2009. Nous approchons lentement, mais sûrement, du chiffre de 100% d'occupation des places à disposition des femmes. Nous avons aussi une immense augmentation de la quantité d'enfants accompagnés de leurs parents. Un chiffre inquiétant puisque le Sleep-In est le seul lieu d'accueil d'urgence de nuit à Lausanne à accepter cette catégorie de sans-abris et que nos usager-ère-s n'ont le droit de dormir au mieux que 18 nuits par mois sous notre toit. Même si le nombre de ceux-ci diminuait, nous n'aurions aucune alternative à proposer à ces familles pour le reste du mois.

Terminons ces statistiques avec un chiffre qui grimpe lui aussi en flèche chaque année: celui des ayant-droit (catégorie qui désigne les personnes domiciliées dans la région). Ils sont de plus en plus à être envoyé-e-s par les services sociaux régionaux en manque d'appartements à leur proposer. Le Sleep-In est visiblement une solution d'urgence commode et bon marché pour ces services, mais il faut toutefois souligner que cette "solution" comporte un risque de voir un-e bénéficiaire de l'aide sociale s'installer durablement dans la grande précarité. Un risque d'autant plus important qu'avec la crise du logement aiguë que connaît la région, retrouver un appartement peut prendre des mois, voire des années. Pour une personne qui n'a plus de chez soi pour se reposer, il est difficile de reprendre le dessus et de faire les démarches administratives nécessaires pour trouver un nouveau logement.

Fréquentation 2008 & 2009 / Comparatif 2007

	Nombre total de nuitées			Nb de nuits où le Sleep-In affiche complet			Nb de personnes refusées		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Janvier	690	662	624	30	25	17	247	125	48
Février	634	647	566	28	29	13	342	278	24
Mars	683	687	666	31	31	24	371	268	127
Avril	686	642	644	30	25	21	333	91	70
Mai	689	681	683	31	29	27	288	133	166
Juin	656	684	649	27	30	20	143	280	85
Juillet	681	684	585	28	30	15	137	338	55
Août	677	694	634	29	31	12	189	318	28
septembre	671	671	582	29	29	15	263	295	38
Octobre	707	692	576	30	31	9	320	309	28
Novembre	679	674	638	30	30	22	380	263	92
Décembre	687	706	675	29	30	21	306	389	142
Total	8140	8124	7522	352	350	216	3319	3087	903



Résultats d'exploitation 2008 & 2009, avec comparatif 2007

Exploitation au	31.12.2009		31.12.2008		31.12.2007	
	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
salaires	396'748.75		385'313.10		380'615.46	
salaire informaticien	0.00		165.5		1'975.05	
charges sociales	34'312.60		32'460.86		31'454.82	
LPP	5'433.00		4'570.05		4'861.85	
LAA & perte gain mal	13'656.50		17'724.50		21'461.50	
compl LAMAL	1'067.04		2'802.16		2'489.76	
formation	6'267.30		5'420.50		7'110.90	
défraiements	14'284.60		13'656.60		13'427.60	
alimentation	14'781.71		13'766.47		13'535.42	
ménage, soins	4'803.24		4'565.06		4'012.38	
loyer	136'140.00		134'505.00		129'600.00	
blanchisserie	35'062.44		35'293.48		30'365.50	
entretien général	4'872.51		5'993.65		3'612.85	
alarme-incendie	3'695.40		3'647.70		3'623.35	
ass choses, RC, ECA	1'342.15		1'391.15		1'332.80	
énergie, eau	19'649.45		16'653.75		13'728.50	
frais de bureau	2'345.45		2'641.32		2'475.05	
documentation	1'657.00		1'638.60		2'420.80	
frais informatique	2'688.90		1'457.30		989.45	
frais téléphone, net	2'492.45		3'153.70		2'632.70	
honoraires fiduciaire	1'433.75		1'493.30		2'000.00	
divers	1'189.00		2'092.35		2'006.70	
renouvell. & rép. mat.	22'907.39		16'220.15		6'913.60	
charges hors-ex	0.00		906.72		695.70	
Total charges	726'830.63		707'532.97		683'341.74	
nuitées		40'510.00		40'470.00		37'275.00
téléphone		868.50		1'547.10		1'297.95
dons		405.00		1'356.65		944.00
cotisations		150.00		170.00		150.00
produit divers		0.00		0.00		699.40
loc local musique		600.00		600.00		600.00
intérêts CCP/BAS		122.55		187.20		169.28
subv communale		680'000.00		692'600.00		688'900.00
produit hors-ex		229.38		166.25		0.00
Total des produits		722'885.43		737'097.20		730'035.63
Ex de charges		3'945.20				
Ex de produits				29'564.23		46'693.89

SUITES DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2008 – 2009 AVEC COMPARATIF 2007

Bilan au	31.12.2009		31.12.2008		31.12.2007	
caisse	865.10		350.00		684.30	
CCP	46'485.95		88'443.73		92'354.57	
banque BAS	3'254.44		3'253.94		3'252.24	
impôt anticipé à récupérer	55.25		64.05		55.65	
actifs transitoires	27'477.34		23'348.35		32'423.30	
avance employé	0.00		0.00		503.12	
machines et outillage	5'918.00		1'219.95		2'439.90	
meublier	1.00		1.00		1.00	
total des actifs	84057.08		116681.02		131714.08	
cc LPP PRO	734.25		143.50		857.65	
passifs transitoires	19'845.65		18'369.41		32'977.84	
fonds de péréquation	68'890.88		68'890.88		52'900.00	
excédent de charges	3945.20		0.00		0.00	
excédent de produits	0.00		29'564.23		46'693.89	
total des passifs	88736.53	88736.53	116824.52	116824.52	132571.73	132'571.73

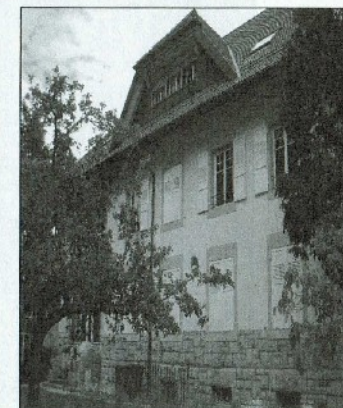
Commentaire à la comptabilité 2008

Nos comptes n'ont que très peu varié par rapport à l'année précédente. Rien à signaler du côté des charges du personnel....

Pour ce qui est des charges d'exploitation, les augmentations sont essentiellement dues à des augmentations de tarifs (comme eau, électricité) A observer que le poste de maintenance informatique inclut pour la première année le salaire de l'informaticien, qui travaillait auparavant comme intervenant de la structure.

L'équipe a procédé à plus de renouvellement de matériel. Nous avons renouvelé notre stock de draps!

Nous prévoyons donc de naviguer plus ou moins dans les mêmes eaux en 2010... à suivre.



Commentaire à la comptabilité 2009

Pour la première fois depuis un bon moment, le Sleep-In termine l'année avec une perte nette de 3'945 Fr. Cela est dû non pas à un dépassement de budget, mais au fait que la Ville de Lausanne nous a écourté la subvention de 18'340 Fr.

La situation est à prendre au sérieux, nos budgets sont établis au plus près de la réalité, mais avec deux ans de décalage. Ce décalage se fait ressentir sur les postes parmi les importants du budget (énergie, blanchisserie, heures de travail).

Cette restriction financière survient donc au plus mauvais moment. Comme il est bien visible dans des statistiques la structure est de plus en plus sollicitée. Cela a pour conséquence l'augmentation des coûts aussi bien dans les charges d'exploitation que des heures de travail (sollicitation accrue d'une troisième personne aux entrées, intendance, suivi du réseau).

Bref le Sleep In a besoin du budget qu'il soumet à la Municipalité pour pouvoir continuer à fournir le même type de prestations.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier ici tous-tes les membres des structures qui nous ont apporté leur soutien et qui ont pris part aux réflexions et aux actions entreprises :

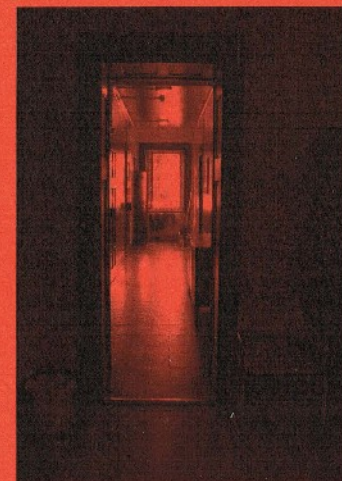
La pastorale de la rue, Atelier l'Eveil, Centre Saint-Martin, Rel'Aids, Fondation ABS, Tandem, Sport'ouvertes, Le point d'eau, Fondation Mère Sofia, Espace Mozaïk, UTOX, Relier, le GREA, le CSP, Fleur de pavé, ainsi que Mme. Marguerot Boucher et M. Bodenmann, tous deux médecins chefs de clinique à la PMU (santé et migration).

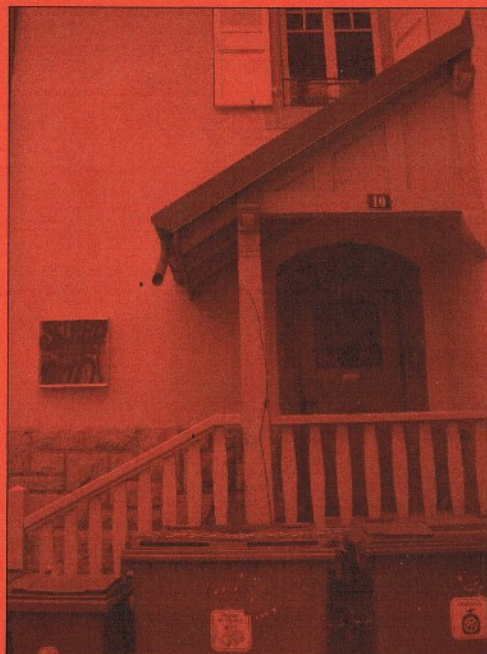
Merci également à Magalie Gafner, du CSP, dont l'avis de droit aura été une précieuse ressource.

Sur une autre note et pour enfin changer de sujet, merci à Emile, Mirko et Carole qui, après quelques années d'intense et joyeuse collaboration, ont quitté la barque de l'ASI ces deux dernières années.

Chaleureux remerciements également à toutes les personnes qui préfèrent donner aux Sleep-In leur surplus de tous genres, habits, confitures, pains, pâtes, etc.. plutôt que de le jeter.

Ainsi qu'à toutes et tous qui versent régulièrement des dons financiers et qui contribuent ainsi à améliorer le quotidien des usagers-ères.





**LE SLEEP-IN
C'EST:
UN LIT
UNE DOUCHE
UN PTIT DEJ.
POUR 5.-**

ASSOCIATION SLEEP-IN

Ch. de l'usine à Gaz no 10
1020 Renens
Tel: 021 625 66 77

Courriel: admin@sleep-in.org
CCP: 10-22494-8

Arrêt M1: Malley
Arrêt TL: Galicien

